

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

08.02.2017

L'an deux mille dix sept et le vingt février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD SAINT-SUPERY (Proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes TOUZANNE, DALLA-ZANNA, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, TONELLO, Mme CAHUZAC.

Absent excusé : M. ROUCH (Proc. Mme Mme SAINT-SUPERY)

D.C.M. N°2.15

Fermeture d'un poste élémentaire

Madame SAINT-SUPERY a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le RPI Bouspens - Roquefort/Garonne a été créé en 1997, il y a 20 ans ! avec l'objectif de pérenniser l'école dans nos deux communes.

La structure pédagogique comporte 8 classes, 1 par niveau, 3 sont installées à Roquefort/Garonne et 5 à Bouspens. Son fonctionnement n'a jamais posé de problème :

- sur le plan communal l'organisation simplifiée a toujours fonctionné dans les meilleures conditions,
- sur le plan pédagogique, l'équipe a toujours été en harmonie dans ses choix, dans sa démarche, à la plus grande satisfaction des familles,
- sur les déplacements des élèves grâce aux transports scolaires gratuits assurés par le Conseil Départemental,
- sur les services périscolaires où une coordination et des services de qualité sont aujourd'hui reconnus par tous grâce à l'investissement de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par l'Inspection d'Académie de supprimer un poste d'enseignant sur le RPI et donc de détruire une organisation pédagogique qui fait l'unanimité.

.2-

Monsieur le Maire précise que les effectifs pris en compte pour fermer cette classe et détruire ainsi le RPI sont temporaires et ne sont pas durables car :

- le parc locatif sur la Commune de Boussens est important et le renouvellement peut se traduire par l'arrivée de nouveaux élèves,
- 8 appartements vont être mis en chantier par la Commune,
- plusieurs parcelles à bâtir vont être mises à la vente,
- la gare « terminus » du cadencement des TER est un atout plus important pour la Commune,
- la présence d'usines en plein développement BASF, CONTINENTAL va contribuer à l'arrivée de nouvelles familles,
- la synergie des territoires, la volonté des élus, les projets communaux se traduiront par une hausse de la population à moyen terme.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de ne pas accepter la fermeture de ce poste ;
- de refuser la disparition du RPI qui en sera la conséquence, ce RPI qui est un exemple de fonctionnement, de mutualisation des moyens, d'efficacité pédagogique.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **24 février 2017**

Pour copie conforme,

En Mairie, le 21 février 2017

Le Maire,

C. SANS

